

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-002

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Organisation d'ateliers créatifs par Madame DETEZ DE LA DREVE Cécile (10 bis place du champ de foire/Treffort 01370 Val-Revermont), auprès des enfants et assistantes maternelles, au Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame DETEZ DE LA DREVE Cécile pour l'organisation d'ateliers créatifs ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Madame DETEZ DE LA DREVE Cécile afin de mettre en place des ateliers créatifs, auprès des enfants et assistantes maternelles au Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Madame DETEZ DE LA DREVE Cécile (10 bis place du champ de foire/Treffort 01370 Val-Revermont)
- Les séances auront lieu aux dates et lieux ci-dessous :
De 9h30 à 11h au Relais Petite Enfance « le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse les :
 - Mardi 31 janvier 2023
 - Jeudi 23 février 2023
 - Jeudi 30 mars 2023
- Les séances s'adresseront aux enfants, ainsi qu'aux professionnels de la Petite enfance, pour un coût global de 510 € net (dont 30 € de frais de déplacement).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 4 janvier 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance